

7 octobre

Séance ordinaire du
conseil à 19 h 30

Quoi faire à la bibliothèque cet automne ?

Une foule d'activités vous attend cet automne dans les bibliothèques de la Ville ! Plaisir et découvertes seront au rendez-vous, pour les petits et grands !

La programmation régulière pour adultes propose une diversité d'ateliers. Que vous soyez des passionnés de poésie, d'aquarelle, de yoga ou de fabrication de savons, vous serez comblés par les activités.

Les enfants seront également impressionnés par la programmation jeunesse. Jetez-y un coup d'oeil en [clicquant ici](#) !

Les inscriptions sont obligatoires et peuvent être effectuées par téléphone au **819 294-4455, poste 562**, en ligne au www.becancour.net ou en se présentant au comptoir de prêts de la bibliothèque centrale située au 1295, avenue Nicolas-Perrot, dans le secteur Bécancour.

Zone d'Intervention Spéciale

Le nouveau périmètre délimité sur la carte de la Zone d'Intervention Spéciale (ZIS) est maintenant disponible depuis le 26 août 2019 en fin d'après-midi. À l'intérieur de cette nouvelle proposition, de nombreuses résidences bécancouroises ont été soustraites de ce périmètre. La Ville a étudié cette nouvelle proposition en comparant les données afin de vérifier si les demandes de retraits émises à la mi-août ont été considérées. Après analyse, nous sommes relativement satisfaits de la nouvelle cartographie proposée par le ministère.

De façon générale, ceux qui étaient dans la cartographie municipale des zones inondables 0-20 ans et 20-100 ans, y demeurent. Ainsi, la version de la ZIS présentée le 26 août 2019, prendra effet telle que proposée.

La Ville de Bécancour invite les citoyens touchés par cette mesure à consulter la carte [interactive disponible sur son site Internet](#), permettant de prendre état de leur situation.

D'ici le printemps prochain, la Ville rédigera une politique sur les inondations qui sera sous le signe de la responsabilisation de chaque citoyen riverain face à sa propriété et ses biens.

Participez à l'embellissement de votre ville !

La Ville de Bécancour désire sensibiliser les citoyens à sa réglementation concernant l'entretien des terrains afin de participer à l'embellissement de la ville.

Ainsi, la tonte du gazon doit obligatoirement être faite avant le premier jour de chacun des mois de juin, de juillet, d'août et de septembre de chaque année, tout en s'assurant que sa hauteur n'excède pas 30 centimètres.

Cela donnera assurément un joli coup d'oeil à votre terrain et votre voisinage en sera plus que ravi !

Des idées de sorties pour ce week-end ?

14 septembre

Défi du Parc de la
rivière Gentilly

15 septembre

Fête foraine et vente
de garage (secteur
Sainte-Angèle)

21 septembre

Demi-marathon de
Sainte-Gertrude

22 septembre

Atelier créatif de
peinture pour les
8 à 12 ans à la
bibliothèque centrale
de Bécancour

24 septembre

Place à nos
immigrants ! par
Patrimoine Bécancour

www.tourismebecancour.com